

Délégation pour les relations avec

la société civile et les partenariats

DGM/CIV

Paris, le 14/12/2020

## N°2020-0556657 DGM/CIV

**A/s : envoi ET ACCUEIL des volontaires – 6e note d’information**

Dans un contexte où la situation sanitaire des pays demeure imprévisible, des critères ont été définis afin d’accompagner la reprise des déploiements des volontaires à l’étranger par pays de destination, en prenant en compte les impératifs de sécurité sanitaire. La reprise des déploiements des déploiements des volontaires (en particulier des volontaires de solidarité internationale (VSI) et des volontaires de service civique (VSC)) se fait sur la base de listes de pays fermés et ouverts aux envois, avec ou sans conditions de validation des missions.

Ces listes sont définies par le Centre de crise et de soutien (CDCS), la DGM/CIV et les ambassades. Elles seront mises à jour tous les quinze jours pour les pays ouverts, et dès que nécessaire pour les pays fermés.

1. Envoi de volontaires dans les Etats membres de l’Union européenne

* Au regard de l’environnement médical local, il est recommandé de surseoir au déploiement de volontaires dans les régions qui seraient reconnues comme les plus exposées par le centre européen de contrôle et de prévention des maladies.
* Au 14/12/2020, cela concerne des régions en rouge des pays de la carte jointe.
* Pour les autres régions des Etats membres de l’Union européenne non indiquées sur la carte, elles sont considérées comme ouvertes.
* Toutefois, le déploiement de volontaires n’est possible que si les volontaires disposent :
* *d’une assurance médicale couvrant le risque Covid,* notamment les frais d’une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays ;
* [***d’un certificat médical* assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid.**](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14242)

1. Envoi de volontaires hors Union Européenne

**a/ Pays fermés aux envois :**

Des critères ont été définis afin de déterminer une liste de pays fermés où la situation épidémique demeure inquiétante et pour lesquels la consigne de report des déploiements de volontaires est maintenue jusqu’à nouvel ordre. Cette liste est établie selon trois critères :

* Critère 1 : Situation de l’épidémie (taux d’incidence >100 selon les chiffres du centre européen de prévention et de contrôle des maladies) ;
* Critère 2 : Conditions d’entrée et de séjour dans le pays ;
* Critère 3 : Environnement médical local (structures hospitalières et couverture médicale) ;

Au 13 novembre 2020, cette liste comprend (les pays ajoutés sont soulignés):

* Sur la base du critère 1 : Albanie, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Belize, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cap-Vert, Colombie, Costa-Rica, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Géorgie, Honduras, Israël/Territoires palestiniens, Jordanie, Kosovo, , Liban, Libye, Macédoine du Nord, Maldives, Maroc, Moldavie, Monténégro, Népal, Oman, Panama, Paraguay, , Russie, Tunisie, Ukraine.
* sur la base du critère 2 : Nouvelle-Zélande, Indonésie, Vanuatu.
* sur la base du critère 3 : Bolivie, Honduras, Birmanie.

Il convient d’y ajouter également la Birmanie, le Canada, la Chine, l’Ile Maurice, le Kenya, le Timor Oriental, et le Sri Lanka.

Les déploiements à titre dérogatoire dans ces pays ne peuvent être envisagés.

Cette liste ne comprend plus : le Chili, l’Inde, l’Irak, l’Islande, le Koweït, le Kirghizistan, le Pérou, le Qatar.

**b/ Pays ouverts aux envois** :

Dans un dialogue constant avec les ambassades, la DGM/CIV a déterminé une liste de pays ouverts pour la reprise des envois. Certaines ambassades ont estimé que cette reprise ne pouvait se faire sans une validation des missions avant le départ, concernant la situation sanitaire dans les différents territoires du pays concernés.

Attention, la qualification d’un pays comme « ouvert » ou « ouvert avec validation » ne se substitue pas aux consignes sécuritaires des ambassades et du CDCS ; il est donc demandé aux associations d’entrer en contact avec les ambassades concernées avant les départs de volontaires à ce sujet.

Pour les pays ouverts, le déploiement de volontaires est à nouveau possible sous réserve impérative que les volontaires disposent d’une assurance médicale couvrant le risque Covid, notamment les frais d’une éventuelle hospitalisation, et le retour anticipé (si la situation sanitaire venait à se détériorer dans le pays), ainsi [**qu’un certificat médical assurant que le volontaire ne présente pas de vulnérabilité particulière à la Covid**](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14242).

Pour les pays « ouverts avec validation » (nécessitant une demande de validation en amont), les demandes devront être adressées aux organisations en charge de la gestion du dispositif de volontariat concerné (Fonjep, Agence du service civique, Agence Erasmus + France Jeunesse et Sports,…).

De même, certains pays ont maintenu des conditions d’entrée restrictives, ou certains flux aériens n’ont pas repris sur la base d’un trafic normal. Le MEAE recommande aux associations d’envoi une vigilance et une bonne anticipation des difficultés que pourraient rencontrer les volontaires pour accéder à leur terrain de mission.

Dans le cadre du reconfinement, les déplacements de volontaires sont considérés comme des déplacements professionnels, et donc admis dans les exceptions de déplacement hors Europe. Il est recommandé aux associations de fournir une attestation de déplacement « employeur » aux volontaires, ainsi qu’un document attestant de leur mission, pour se rendre à l’aéroport. Par ailleurs, le volontaire doit avoir effectué un test dont le résultat est négatif, dans les 72h précédant son départ.

Les pays passés sur la liste des pays fermés ont été retirés du tableau ci-dessous. A l’inverse, y ont été ajoutés : l’Afrique du Sud, la Côte d’Ivoire (Abidjan uniquement), la Guinée, le Zimbabwe.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Pays** | **Statut** | **Commentaires** |
| Afrique du Sud | Ouvert | L’ambassade est en train d’identifier les éventuelles difficultés liées au visa, les associations sont invitées à signaler les missions en amont. |
| Algérie | Ouvert |  |
| Angola | Ouvert | **Le déploiement de VSI à Luanda et en province est favorable sous réserve des conditions suivantes** :   * obtenir les autorisations nécessaires d’entrée et de séjour en Angola et de sortie du cordon sanitaire de Luanda ; * respect des règles de quatorzaine et de tests à l’arrivée en Angola ; * privilégier les actions humanitaires qui évitent les contacts physiques avec la population (les informations transmises par l'OMS à ce poste font état d'un niveau élevé de contamination des personnels de santé, dont 19 sont décédés parmi les 348 officiellement enregistrés en Angola) ; * disposer d’une couverture médicale adaptée ; * maintenir un contact régulier avec l’ambassade pour évaluer la situation. |
| Australie | Ouvert |  |
| Bangladesh | Ouvert |  |
| La Barbade | Ouvert |  |
| Bénin | Ouvert avec validation (Vigilance : le zonage sécuritaire a changé) | Chaque organisation d’envoi doit contacter l’ambassade pour présenter le protocole sanitaire (formation, mesures prises avec le partenaire) en amont |
| Burkina-Faso | Ouvert (Seulement à Ougadougou et Bobo Dioulasso) |  |
| Burundi | Ouvert avec validation | Le contexte sanitaire reste très incertain ce qui justifie la nécessité de valider les missions en amont. |
| Cambodge | Ouvert | **Conditions d’entrée très strictes** : toutes les informations sont disponibles sur le [**site de l’ambassade de France à Phnom Penh**](https://kh.ambafrance.org/Mise-en-place-de-nouveaux-frais-d-entree-sur-le-territoire-cambodgien-pour-les) |
| Cameroun | Ouvert | Les autorités camerounaises échangent sur des éventuelles évolutions liées aux visas, qui pourraient compliquer l’entrée des volontaires sur le territoire. Les associations sont invitées à signaler les missions à l’ambassade en amont. |
| Comores | Ouvert |  |
| Congo-Brazzaville | Ouvert |  |
| Corée du Sud | Ouvert |  |
| Côte d’Ivoire | Ouvert seulement à Abidjan | Les associations devront signaler les missions en amont à l’ambassade. |
| Cuba | Ouvert |  |
| Djibouti | Ouvert |  |
| Egypte | Ouvert |  |
| Equateur | Ouvert |  |
| Ethiopie | Ouvert avec validation |  |
| Fidji | Ouvert |  |
| Gabon | Ouvert |  |
| Ghana | Ouvert |  |
| Guatémala | Ouvert |  |
| Guinée Bissao | Ouvert | Les volontaires doivent être informés qu’il n’existe aucune structure de santé / soins aux normes européennes, ni service d’urgence : **se reporter au site des Conseils aux voyageurs.** |
| Guinée Conakry | Ouvert |  |
| Hong Kong | Ouvert |  |
| Ile Salomon | Ouvert |  |
| Inde | Ouvert | Les organisations d’envoi doivent veiller :   * à inciter les volontaires à s’inscrire sur les registres consulaires de français à l’étranger dès leur arrivée auprès des consulats pertinents ; * à être précis et rigoureux sur les lieux de résidence de volontaires, dans les listes transmis. |
| Jamaïque | Ouvert |  |
| Laos | Ouvert avec validation |  |
| Libéria | Ouvert |  |
| Madagascar | Ouvert | Le trafic aérien reste très perturbé. |
| Malaisie | Ouvert |  |
| Malawi | Ouvert | Le suivi du Malawi a été transférée à l’ambassade à Pretoria, depuis le 01/10/2020. |
| Mali | Ouvert | Les missions sont toujours circonscrites à Bamako et soumises à validation de l’ambassade, sur la base d’un protocole de sécurité. |
| Mauritanie | Ouvert |  |
| Mexique | Ouvert avec validation | Décision prise sur la base de la situation sanitaire au Mexique, variable d’un Etat à l’autre, du contexte sécuritaire du Mexique. |
| Mongolie | Ouvert | **Conditions d’accès très complexes** : les frontières de la Mongolie restant actuellement fermées, la seule voie d’accès depuis la France consiste à emprunter l’un des vols charters périodiquement organisés sous la responsabilité exclusive des autorités mongoles, de préférence au départ de Francfort/Main (aucun vol depuis la France). L’accès à ces vols se fait via une demande adressée à l’ambassade de Mongolie en France. Plusieurs milliers de ressortissant(e)s mongol(e)s en Europe sont en attente d’une place sur ces vols, parfois depuis plusieurs mois. A l’arrivée des vols, les voyageurs doivent se soumettre à une quarantaine obligatoire dont la durée est fixée actuellement à trois semaines. Elle s’effectue en pension complète dans des hôtels désignés, à la charge des personnes concernées ou de leur employeur. |
| Mozambique | Ouvert |  |
| Niger | Ouvert | Mission circonscrites à Niamey, sur la base d’une validation de l’ambassade des protocoles de sécurité |
| Nigeria | Ouvert | Les associations doivent rester vigilantes concernant le zonage sécuritaire. |
| Ouganda | Ouvert |  |
| Philippines | Ouvert | Les Philippines ont rouvert leur frontière aux détenteurs de visas 47a2 dits « visas volontaires ». La venue de VSI aux Philippines est donc à nouveau possible, il est demandé de signaler à l’ambassade de France les démarches engagées par les associations pour l’obtention d’un tel visa, pour éventuel soutien. |
| RDC | Ouvert | Il est important de prévenir les volontaires que la situation sanitaire n’est pas stabilisée et reste très évolutive, avec des limitations de déplacements à prévoir. |
| Rodrigues | Ouvert |  |
| Russie | Ouvert |  |
| Rwanda | Ouvert |  |
| Saint-Vincent | Ouvert |  |
| Saint-Kitts et Nevis | Ouvert |  |
| Sao Tome | Ouvert |  |
| Serbie | Ouvert |  |
| Sénégal | Ouvert |  |
| Seychelles | Ouvert |  |
| Sierra-Leone | Ouvert |  |
| Taïwan | Ouvert |  |
| Tanzanie | Ouvert |  |
| Tchad | Ouvert |  |
| Thaïlande | Ouvert | **Conditions d’entrée très complexes** : la fiche Conseils aux voyageurs a été mise à jour. |
| Togo | Ouvert pour le Grand Lomé / Ouvert avec validation des missions et restriction pour les autres zones | - Retour progressif des volontaires dans le Grand Lomé, sans procédure de validation préalable ;  - Pour les missions effectuées en régions Plateaux, Centrale et la Kara : retour soumis à accord préalable du poste  - Exclusion formelle de la région des Savanes. |
| Tonga | Ouvert |  |
| Trinité et Tobago | Ouvert avec validation | La vague épidémique est depuis quelques jours dans une phase de repli, il est permis de penser qu’un retour à la normale est en bonne voie sans que l’on puisse néanmoins prédire quoi que ce soit à ce jour. Une validation des missions en amont est nécessaire |
| Uruguay | Ouvert |  |
| Vanuatu | Ouvert |  |
| Vietnam | Ouvert | **Conditions d’entrée très complexes** :  - Les vols en direction du Vietnam sont limités et plus coûteux, ce qui impose une charge financière importante pour les volontaires ou, dans le cas des VSI, pour leur structure d'accueil ;  - Les délais de délivrance ou de renouvellement des visas sont rallongés et la fermeture des frontières rend impossible le recours au "visa-run" (sortie du territoire tous les trois mois pour renouveler le visa dans un pays voisin) ;  - Les procédures d'entrée pour les étrangers se sont complexifiées et nécessitent de nombreuses démarches ;  - Le coût de la quarantaine obligatoire sur place doit être pris en charge par la structure d'accueil, alors que la plupart d'entre elles ont une situation financière précaire et ne sont pas en mesure de supporter ces dépenses. |
| Zambie | Ouvert |  |
| Zimbabwe | Ouvert | Les associations devront signaler en amont leurs missions à l’ambassade. |

**c/ Pays n’étant ni dans la liste des pays « fermés », ni dans la liste des pays « ouverts »**

Pour les pays n’étant dans aucune de ces 2 listes, l’envoi est suspendu. Des échanges ont actuellement lieu avec les ambassades de France situées dans les pays concernés.

Il est demandé de suspendre les envois concernant les pays étant passés du statut « ouvert » à « fermé ». Il n’est toutefois, à ce stade, pas préconisé de faire revenir en France les volontaires déjà arrivés dans le pays d’accueil, même si ce dernier est passé en statut « fermé ».

**3/ Accueil de volontaires en France**

**Point de vigilance : la catégorisation des pays « ouverts » et « fermés » pour l’accueil de volontaires en réciprocité est différente de celle présentée ci-dessus pour les envois de volontaires.**

* 1. Espace européen

Concernant les États Schengen (liste détaillée des Etats concernés : <https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/docs/schengen_brochure/schengen_brochure_dr3111126_fr.pdf>) ainsi que Chypre, Croatie, Bulgarie, Roumanie, Royaume-Uni et Irlande : l’accueil de volontaires étrangers en provenance de ces pays est possible. Les ressortissants de ces pays ne sont pas soumis à visa. En revanche, les Britanniques pourraient l’être à compter du 01/01/2021.

* 1. Pays dits « ouverts » : liste des pays indiqués dans l’arrêté du 10 juillet 2020 identifiant les zones de circulation de l’infection du virus SARS-CoV-2 (version consolidée).

La liste a été actualisée par arrêté du 6 novembre 2020. Elle comprend : Australie, Corée du Sud, Japon, Nouvelle-Zélande, Rwanda, Singapour, Thaïlande.

L’accueil de volontaires en provenance de ces pays est possible. Les personnes provenant des pays dits « ouverts » n’ont en effet aucune restriction à l’entrée autre que le respect des conditions fixées dans le code des frontières Schengen et le CESEDA, et font l’objet d’un contrôle sanitaire allégé. Le seul justificatif exigé est la déclaration sur l’honneur d’absence de symptômes ou de contact récent avec une personne infectée. Dans ces pays, les consulats délivrent des visas sans restriction s’ils sont en capacité de le faire au regard des conditions sanitaires.

* 1. Pays dits « fermés » : reste du monde.

Concernant les autres pays, dits « fermés », à forte circulation du virus : l’accueil en France de volontaires étrangers en provenance de ces pays n’est pas possible.

Seules sont autorisées à entrer en France en provenance de ces pays les personnes dont le motif de déplacement figure dans l’attestation de déplacement international dérogatoire. Les volontaires n’y figurent pas pour le moment (<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>).

**Pour toute question, les associations pourront contacter les équipes de la DGM-CIV :** Claire Chane-Ching : [claire.chane-ching@diplomatie.gouv.fr](mailto:claire.chane-ching@diplomatie.gouv.fr) et Mehdi Achour : [mehdi.achour@diplomatie.gouv.fr](mailto:mehdi.achour@diplomatie.gouv.fr).

**ANNE-Charlotte DOMMARTIN**